



Restitution de caution par la régie immobilière

Par Visiteur

Bonjour, la régie immobilière vient de me rembourser mon dépôt de garantie mais mon déduit le solde de charges 2007-2008-2009 alors que le loyer et les charges étaient prélevés tous les mois.

On t'il le droit de me prendre sur le dépôt de garantie les charges de 2007-2008 alors que je n'est pas reçu de régularisation de ses charges avant.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

On t'il le droit de me prendre sur le dépôt de garantie les charges de 2007-2008 alors que je n'est pas reçu de régularisation de ses charges avant.

Malheureusement votre bailleur est en droit de vous retenir les sommes correspondantes à la régularisation des charges (à condition de vous fournir un détail de ces dernières). Cette régularisation se fait chaque année ou bien en fin de bail.

Cordialement